

DÉFI DESTINATION DE HARLEY-DAVIDSON, 50 RANDONNÉES, UNE NATION

CONDITIONS GÉNÉRALES

- **LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU HARLEY OWNERS GROUP (HOG) DES 50 ÉTATS AMÉRICAINS (DISTRICT DE COLUMBIA INCLUS), ÂGÉS DE 18 ANS ET PLUS, ET DU CANADA, ÂGÉS DE 19 ANS ET PLUS.**
- **PLUSIEURS PERSONNES POURRONT VOIR EN LIGNE LES PHOTOS SOUMISES DANS LE CADRE DU DÉFI.**
- **LES RISQUES ASSOCIÉS AU DÉFI SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS. LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À ÉVITER D'ENFREINDRE LA LOI ET DE PROVOQUER DES SITUATIONS DANGEREUSES EN PRENANT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION À CE DÉFI.**

COMMANDITAIRE : Harley-Davidson Motor Company, Inc. (« Commanditaire »), 3700 W. Juneau Ave., Milwaukee, WI 53208.

ADMISSIBILITÉ : Pour participer au Défi destination de Harley-Davidson, 50 randonnées, une nation (le « Défi »), vous devez, au moment de l'inscription : (i) être un résident légal des É.-U. ou du Canada âgé de 18 ans ou plus et être majeur dans votre province de résidence, et (ii) être un membre à part entière ou un membre associé du Harley Owners Group (« HOG »). Les employés du Commanditaire et ses concessionnaires et détaillants participants, sociétés affiliées, représentants commerciaux, distributeurs et agences de promotion et autres agences de vente, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, agences de service, entrepreneurs indépendants participant à la promotion ainsi que la famille immédiate (parents, conjoints, y compris les conjoints de fait, frères, sœurs, enfants, grands-parents, petits-fils ou petites-filles, peu importe le lieu de résidence) et les membres du ménage de toutes les personnes susmentionnées ne sont PAS admissibles. Le présent défi est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. En cas d'interdiction ou de restriction par la loi, l'offre sera nulle et non avenue.

LA PÉRIODE DU DÉFI : Le Défi commence le 1er janvier 2020. Bien que le Défi soit un programme prévu sur plusieurs années, le Commanditaire se réserve le droit de le renouveler ou non chaque année. Le Commanditaire enverra une notification aux membres HOG à H-

D.com/Ride365 au moins six mois avant la date de fin du Défi. Toutes les photos doivent être prises au cours de la période du Défi.

COMMENT PARTICIPER : Les membres HOG en règle peuvent participer au Défi en ouvrant une session dans leur compte HOG en ligne et en se dirigeant à h-d.com/ride365 pendant la période du Défi. (Si vous n'avez pas un compte HOG en ligne, veuillez en ouvrir un à h-d.com/hog gratuitement.) Pour soumettre une participation pour approbation, dirigez-vous dans la section « 50 randonnées, une nation » au bas de la page du site Web du Défi (h-d.com/ride365). Pour que votre participation soit valable, vous devez (1) sélectionner la randonnée que vous avez faite à partir du menu déroulant énumérant les randonnées (2) télécharger un photo de vous-même présentant la page couverture du récent guide des membres ou guide des randonnées au site d'inscription du Défi pour la randonnée pertinente, tel que décrit dans le guide des membres. Veuillez consulter les instructions supplémentaires ci-dessous pour respecter les exigences concernant la soumission des photos.

SITES POINTS DE REPÈRE DU DÉFI : Les (50) sites points de repère du défi sont les suivants :

- 1) Alabama : Lookout Mountain Parkway
Site d'inscription : panneau de route de Fort Payne Cabin/Trail of Tears (à Fort Payne en Alabama)
- 2) Alaska : Richardson Highway
Site d'inscription : panneau de route Summit of Thompson Pass
- 3) Arizona : Coronado Trail
Site d'inscription : bâtiment historique du dépôt ferroviaire à Clifton en Arizona
- 4) Arkansas : Pig Trail Scenic Byway
Site d'inscription : le panneau de la route panoramique Pig Trail
- 5) Californie : Palm to Pines Scenic Byway
Site d'inscription : le monument de la ville de Idyllwild (une sculpture en bois d'un ours grizzly géant)
- 6) Colorado : Million Dollar Highway

Site d'inscription : le magasin Silverton Harley-Davidson (photo de l'extérieur)

7) Connecticut : Litchfield Hills Loop

Site d'inscription : pont couvert West Cornwall (la photo doit inclure le pont couvert rouge en tout ou en partie)

8) Delaware : Bayshore Byway

Site d'inscription : panneau extérieur du musée Air Mobility Command Museum (à la base militaire de Dover)

9) Floride : le point le plus au Sud (autoroute Overseas à Key West)

Site d'inscription : la bouée en béton du point le plus au Sud (Southernmost Point Buoy à Key West)

10) Géorgie : Suches Loop

Site d'inscription : le panneau du Vogel State Park (à Blairsville en Géorgie)

11) Hawaii : Hana Highway

Site d'inscription : panneau de route « Halfway to Hana » (devant la halte routière du même nom)

12) Idaho : Lolo Pass

Site d'inscription : panneau du centre d'information touristique de Lolo Pass

13) Illinois : Ohio River Scenic Byway – IL

Site d'inscription : statue géante de Superman à Metropolis dans l'Illinois

14) Indiana : Indiana Lincoln Highway Site

d'inscription : statue d'un œuf géant à Mentone en Indiana

15) Iowa : Historic Hills Scenic Byway

Site d'inscription : le palais de justice du comté de Van Buren (le bâtiment ou le panneau en tout ou en partie)

16) Kansas : Flint Hills Scenic Byway

Site d'inscription : panneau de la réserve nationale de la prairie Tallgrass

17) Kentucky : Red River Gorge Scenic Byway

Site d'inscription : panneau du Natural Bridge State Resort Park (à Slade au Kentucky)

18) Louisiane : Creole Nature Trail Scenic Byway

Site d'inscription : le panneau ou le bâtiment de Creole Nature Trail Adventure Point (à Sulphur en Louisiane)

19) Maine : Acadia National Park Loop

Site d'inscription : panneau du parc national Acadia (au centre d'information touristique)

20) Maryland : Journey Through Hallowed Ground Byway

Site d'inscription : panneau de Catoctin Mountain Park (à Thurmont au Maryland)

- 21) Massachusetts : route panoramique du Mont Greylock Scenic Byway
Site d'inscription : tour commémorative des vétérans de guerre (au sommet du Mont Greylock)
- 22) Michigan : Tunnel of Trees
Site d'inscription : borne historique Legs Inn (devant le restaurant Legs Inn à Cross Village au Michigan)
- 23) Minnesota : North Shore Scenic Drive
Site d'inscription : phare de Split Rock (au Split Rock Lighthouse State Park à Two Harbors au Minnesota)
- 24) Mississippi : Natchez Trace Parkway
Site d'inscription : panneau de Natchez Trace Parkway (situé près de l'entrée de la promenade à Natchez au Mississippi)
- 25) Missouri : Bagnell Dam Loop
Site d'inscription : panneau d'affichage « Welcome to Bagnell Dam » (au sud du barrage sur la route Bagnall Dam Blvd.)
- 26) Montana : Going-to-the-Sun Road
Site d'inscription : panneau de route de Logan Pass (situé au centre d'information touristique de Logan Pass au sommet)
- 27) Nebraska : Sandhills Journey Scenic Byway
Site d'inscription : panneau de route Sandhills Journey/Nebraska Byway (n'importe où le long de la route)
- 28) Nevada : Extraterrestrial Highway
Site d'inscription : panneau Little A'Le'Inn (à Rachel au Nevada – à noter que l'adresse est également inscrite à Alamo au Nevada)
- 29) New Hampshire : Kancamagus Highway
Site d'inscription : panneau/borne Kancamagus Highway
- 30) New Jersey : Bayshore Heritage Byway
Site d'inscription : phare de Cape May au Cape May Point State Park
- 31) Nouveau-Mexique : Enchanted Circle Scenic Byway
Site d'inscription : panneau commémoratif des vétérans de la guerre du Vietnam (à Angel Fire au Nouveau-Mexique)
- 32) New York : Cayuga Lake Scenic Byway
Site d'inscription : belvédère des chutes Taughannock (photo des chutes ou du panneau) au centre d'information touristique
- 33) Caroline du Nord : Hellbender 28
Site d'inscription : belvédère du lac Fontana (photo du lac depuis le belvédère panoramique)
- 34) Dakota du Nord : Roosevelt National Park Loop
Site d'inscription : panneau à l'entrée du parc national Roosevelt (à n'importe quelle entrée du parc – les panneaux peuvent différer)

- 35) Ohio : The Triple Nickel – Ohio Route 555
Site d'inscription : panneau de route OH-555 (n'importe quel panneau de la route 555 entre Brush Creek et Little Hocking Ohio)
- 36) Oklahoma : Talimena Scenic Byway
Site d'inscription : panneau « Talimena Scenic Drive/Ouachita National Forest » (à la frontière des états d'Arkansas et d'Oklahoma)
- 37) Oregon : Historic Columbia River Highway
Site d'inscription : Vista House (le bâtiment ou le panneau) – à Corbett en Oregon
- 38) Pennsylvanie : Laurel Highlands Scenic Byway
Site d'inscription : panneau du Ohiopyle State Park (à Ohiopyle en Pennsylvanie – n'importe quel panneau est acceptable, étant donné qu'il y en a plus d'un)
- 39) Rhode Island : chemin Ocean Road vers le phare Point
Judith Lighthouse Site d'inscription : le phare de Point
Judith à Narragansett, Rhode Island
- 40) Caroline du Sud : Cherokee Foothills Scenic Byway
Site d'inscription : château d'eau « Peachoid » à Gaffney en Caroline du Sud (le château d'eau a la forme d'une pêche géante)
- 41) Dakota du Sud : Badlands Loop Scenic Byway
Site d'inscription : panneau du parc national des Badlands (à n'importe laquelle des entrées du parc)
- 42) Tennessee : The Dragon
Site d'inscription : panneau « The Dragon » au centre de villégiature Deals Gap Motorcycle Resort (à Robbinsville en Caroline du Nord)
- 43) Texas : The Twisted Sisters
Site d'inscription : n'importe quel panneau de route indiquant Ranch Road 335, 336 ou 337 (Ranch Road est souvent abrégé « RR »)
- 44) Utah : Monument Valley to Bluff Scenic Byway
Site d'inscription : formation rocheuse de Mexican Hat (visible à partir de la route US-163 près de Mexican Hat au Utah)
- 45) Vermont : Scenic Route 100 Byway
Site d'inscription : panneau « Ben & Jerry's Ice Cream: Factory Tour » (à Waterbury au Vermont)
- 46) Virginie : Skyline Drive
Site d'inscription : panneau Shenandoah National Park/Skyline Drive (à n'importe quel poste d'entrée du parc/les panneaux peuvent varier)
- 47) Washington : North Cascades Scenic Highway
Site d'inscription : panneau du parc national North Cascades (à n'importe quel bout du parc ou au centre d'information touristique – les panneaux peuvent varier)

48) Virginie-Occidentale : Highland Scenic Highway

Site d'inscription : panneau « Highland Scenic Highway » ou « Monongahela National Forest » (n'importe quel panneau le long de la route ou aux belvédères – les panneaux peuvent varier)

49) Wisconsin : Door County Coastal Byway

Site d'inscription : les chèvres sur le toit en gazon du restaurant suédois Al Johnson's à Sister Bay au Wisconsin (ou panneau du restaurant si les chèvres ne sont pas en train de brouter sur le toit)

50) Wyoming : Beartooth Pass

Site d'inscription : panneau de Beartooth Pass (indique « Beartooth Pass, Elevation 10,947' »)

ENVOI DE PHOTO – EXIGENCES : les exigences suivantes s'appliquent aux photos des sites d'inscription du Défi soumises par les membres HOG :

- Exigences relatives aux photos :
 - ✓ Vous, le participant, devez figurer sur chaque photo.
 - ✓ La page couverture d'un guide des membres ou guide des randonnées de l'année en cours doit être clairement reconnaissable sur chaque photo. (Consultez h-d.com/ride365 pour télécharger une version imprimable.)
 - ✓ Toutes les photos doivent être prises au cours de la période du défi. Les photos prises en dehors de la période du défi ne sont pas admissibles et de telles soumissions peuvent se solder par une disqualification, à l'entière discrétion du Commanditaire.
 - ✓ Toutes les photos doivent être soumises en ligne à h-d.com/ride365 pendant la période du Défi. Limite d'une (1) photo par site d'inscription du Défi.
 - ✓ Les photos sont acceptées aux formats suivants : **.jpg**, **.gif** et **.png**. La taille de chaque photo ne doit pas dépasser 5 Mo. Les images soumises doivent être nettes et les points de repère/noms/panneaux y apparaissant doivent être lisibles. Les photos floues, mal définies, illisibles ou méconnaissables ne seront pas admissibles, et ce, à l'entière discrétion du Commanditaire.

Les photos soumises doivent être des créations originales des participants et être exemptes de matériel protégé par des droits d'auteur, des marques de commerce ou par des brevets ou encore de matériel ayant précédemment été publié. Les photos nécessitant une licence ou un droit d'utilisation d'un tiers seront réputées inadmissibles. Aucun nom ou logo d'une marque déposée ne peuvent apparaître sur les photos à l'exception de ceux du Commanditaire. Au besoin, les participants sont encouragés à utiliser leur barre d'outils pour brouiller les noms de marque, les

logos ou les marques de commerce. Les photos ne doivent pas porter atteinte aux droits ou à la vie privée d'une quelconque personne, en vie ou décédée, ou autrement porter préjudice aux droits individuels, intellectuels ou de propriété d'un tiers quelconque. Les photos doivent être exemptes de matériel illégal ou faisant la promotion du racisme, de l'intolérance, de la violence ou de la discrimination. Les photos doivent être cohérentes avec la réputation commerciale du Commanditaire et convenir aux publics de tous âges. Les photos qui, à l'entière discrétion du Commanditaire, contiennent des éléments vulgaires ou inacceptables seront disqualifiées. Les photos qui ne répondent pas à ces critères ou celles qui (à l'entière discrétion du Commanditaire) peuvent techniquement répondre au critère énoncé, mais qui ne reflètent pas l'intention et l'esprit du Défi sont inadmissibles. La soumission des photos certifie que le participant est : (i) l'auteur des photos (ii) capable et autorisé à les soumettre (iii) avec l'autorisation de toute autre personne dans la photo.

En soumettant une photo, les participants acceptent de dégager de toute responsabilité le Commanditaire, les concessionnaires et les détaillants participants, les sociétés affiliées, les représentants commerciaux, les distributeurs, les agences de promotion et tout autre fournisseur, ainsi que leurs sociétés mères, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs agences de service, leurs entrepreneurs indépendants ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs de l'ensemble des organisations impliquées dans le présent Défi (les « parties exonérées ») de toute réclamation, tout dommage, toute dépense, tout coût (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) et toute responsabilité (y compris les règlements) découlant de la soumission du participant ou de tout renseignement fourni ou présenté au Commanditaire par le participant.

RÉCOMPENSES DU DÉFI : Les participants recevront des récompenses spécifiques aux sites d'inscription du Défi pour les photos prises à chaque site d'inscription du Défi pendant la période du Défi :

- Un (1) insigne numérique (spécifique au site) et une (1) pièce de monnaie du Défi

(spécifique au site) pour chaque photo prise à chaque site d'inscription du Défi.

Les participants qui visitent tous les 50 sites d'inscription du Défi recevront ce qui suit :

- Un (1) gros rivet de 6 pouces installé au musée Harley-Davidson et un (1) petit rivet de 3 pouces, avec présentoir, envoyé au domicile du membre.

Les récompenses seront remises électroniquement (insigne numérique) ou par la poste (monnaie et rivet du Défi) aux coordonnées fournies dans le compte h-d.com/hog des membres.

Les participants doivent confirmer que leurs adresses courriel exactes sont inscrites auprès du Commanditaire. Veuillez prévoir un délai de 8 à 12 semaines pour l'examen des photos soumises et la remise des récompenses.

Les récompenses ne sont pas transférables et aucun prix en espèces ne sera fourni. Il n'y aura aucune substitution des récompenses à moins d'en être déterminé autrement à la seule discrétion du Commanditaire. Les participants sont tenus de payer toutes taxes relatives aux récompenses (le cas échéant).

RENONCIATION AUX FINS DE PUBLICITÉ : Sauf lorsque la loi l'interdit, la participation fait office de consentement au fait que les noms, images, voix et renseignements biographiques comprenant, sans toutefois s'y limiter, les photos soumises dans le cadre du présent Défi, peuvent être utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles sans limitations et sans préavis, compensation ou consentement. Il est possible que les photos soient publiées en ligne et accessibles dans le monde entier.

RESPECT DES RÈGLEMENTS PAR LES PARTICIPANTS : En s'inscrivant, le participant indique avoir lu, accepté et s'être engagé à respecter ces règlements officiels et consent à ce que tout litige afférent au déroulement du défi, à l'interprétation et l'application des règles, à l'attribution des prix ou à toute autre question afférente soit présenté au Commanditaire qui prendra une décision finale et exécutoire.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS : Par le fait de sa participation, le participant accepte de dégager de toute responsabilité les parties exonérées à l'égard de toute blessure, perte ou dommage à la personne, y compris la mort, ou à la propriété, en tout ou en partie, directement ou

indirectement, découlant de l'acceptation ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation à toute activité liée au défi ou de la participation au défi.

VEUILLEZ NOTER : LES RISQUES ASSOCIÉS AU DÉFI SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS.

LES PARTICIPANTS SONT TENUS DE RESPECTER LA LÉGISLATION EN VIGUEUR ET DE NE PAS METTRE EN DANGER LEUR PROPRE SÉCURITÉ OU CELLES DES AUTRES LORSQU'ILS PRENNENT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE CE DÉFI.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Les parties exonérées ne sont pas responsables et chaque participant dégage celles-ci de toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, actions, demandes, responsabilités ou réclamations de quelque nature que ce soit découlant d'un prix ou d'une participation au présent défi ou en rapport avec ceux-ci. Sans limiter les considérations générales qui précèdent, les parties exonérées ne sont pas responsables des coquilles ou de toute erreur typographique ou autre dans le texte, les documents administratifs et l'annonce des récompenses du présent Défi, y compris des erreurs apparentes de qualification pour toute récompense, toute photo prise ou tout participant disqualifié pour toute raison énoncée dans les règles officielles, ou toute perte, tout dommage ou toute réclamation entraînés par le Défi ou relativement à ce dernier. Les parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ni des dommages aux ordinateurs ou aux autres pièces d'équipement de toute personne dans le cadre de la participation au défi ou du téléchargement de matériel relatif à celui-ci. Le Commanditaire et les autres parties exonérées ne reconnaissent aucune responsabilité à l'égard des défaillances ou de toute autre erreur ou transaction et connexion retardée relativement aux systèmes informatiques, au matériel informatique, au site Web du défi ou aux logiciels de natures techniques, humaines ou autres.

Il est entendu que le présent Défi est visible aux États-Unis et au Canada, et interprété et évalué uniquement en vertu des lois applicables dans les lieux de participation. Les motocyclistes qui ne résident pas aux États-Unis ou au Canada sont priés de s'abstenir de participer au présent

Défi. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE DE TOUTE PERSONNE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT NORMAL DU DÉFI EST UNE TRANSGRESSION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LES AUTEURS EN UTILISANT L'ENSEMBLE DES MESURES PERMISES PAR LA LOI.

DIFFÉRENDS CONCERNANT L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT : Les participations seront considérées comme faites par le titulaire du compte HOG autorisé au moment de l'inscription ou des soumissions. En cas de litige, il est possible qu'on demande au participant de fournir la preuve qu'il est bel et bien le titulaire du compte H.O.G. utilisé au moment de l'inscription.

CHANGEMENTS AU DÉFI, AUX RÈGLEMENTS, ETC. : Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre le présent défi, ou de modifier les conditions générales à tout moment, sans préavis individuel, si un facteur quelconque venait perturber l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du défi tel que prévu par les présentes conditions générales. Si, pour quelque raison que ce soit il ne peut pas continuer le Défi, le Commanditaire a le droit, à sa seule discrétion, mais sans obligation, de décerner des récompenses pour les photos admissibles reçues jusqu'à présent.

LITIGES/CHOIX DU DROIT APPLICABLE : SAUF LORSQUE LA LOI L'INTERDIT, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE QUE : (1) TOUS LES LITIGES ET TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONCOURS OU DE TOUT PRIX DÉCERNÉ SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF, ET EXCLUSIVEMENT PAR LES TRIBUNAUX D'ÉTAT OU FÉDÉRAUX SITUÉS À MILWAUKEE, WI AUX É.-U. (2) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, TOUS LES JUGEMENTS ET TOUTES LES SENTENCES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS ENGAGÉS, MAIS EN AUCUN CAS AUX HONORAIRES DES AVOCATS; (3) AUCUNE RÉPARATION POUR DOMMAGE PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, INDIRECT OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER,

LE MANQUE À GAGNER, NE PEUT ÊTRE ACCORDÉ (COLLECTIVEMENT, LES « DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS »); ET (4) LE PARTICIPANT RENONCE EN VERTU DES PRÉSENTES À TOUT DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS ET À TOUT DROIT DE VOIR CES DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUGMENTÉS. LES LOIS DU WISCONSIN, SANS RÉFÉRENCE AUX RÈGLES SUR LE CHOIX DU DROIT APPLICABLE, RÉGISSENT LE DÉFI ET TOUS LES ASPECTS Y AFFÉRENT.

CONFIDENTIALITÉ : Les renseignements personnels identifiables fournis par les participants dans le cadre du présent Défi seront utilisés pour la gestion de celui-ci, pour le choix des gagnants et pour honorer les engagements relatifs aux prix et seront utilisés conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire pouvant être consultée à harley-davidson.com.